

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mars 2017 à 20H00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Guyot Stefanie, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Boucard Michel, Château Tom, Grange David, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël, Sauser Antoine, Vermot Julien

CC :

Hänni David, Raval Philippe

Excusé : Château Eric

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Présentation du projet « Traversée du village » par le Service des Ponts et Chaussées
2. Appel
3. Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2016
4. Arrêté fixant les émoluments des demandes de permis de construire
5. Informations du conseil communal
6. Divers

1. Présentation du projet « Traversée du village » par le Service des Ponts et Chaussées (voir plans annexés)

P. Raval : Souhaite la bienvenue et présente M. Y-A. Meister, Chef de l'Office des routes cantonales qui va présenter le projet de traversée du village.

Y-A. Meister : A déjà rencontré 2 ou 3 fois M. Raval et le conseil communal au mois de janvier pour leur présenter un projet, projet qui est n'est encore aujourd'hui pas figé. C'est un projet qui peut encore se développer en fonction des remarques qu'aura le conseil communal ou les membres du conseil général bien évidemment. Il indique qu'un article est paru dans la presse dernièrement.

Le projet fait partie d'une demande de crédit qui a été sollicitée en avril 2015 auprès du Grand conseil, cette demande de crédit cadre comportait 12 projets routiers dont la traversée de La Chaux-du-Milieu. Il présente une planification financière, et une planification temporelle. Ces projets ont commencé déjà en 2015 par des aménagements aux Brenets, aménagement du Grand Pré et cette année poursuite pour le Clos Ferret. Notre commune est une des premières concernées par la réalisation de ces projets. Ce crédit va jusqu'en 2023. Cela ne veut pas dire que cela va durer jusqu'en 2023, mais la planification a été faite pour que les projets puissent courir en tous cas jusqu'en 2023, voire un peu plus loin. Cela va dépendre aussi des oppositions qui sont faites lors des dépôts de projets. Le montant global des travaux pour la part cantonale est de 1,1 million pour environ 300-340 mètres de chaussée.

M. Meister présente la situation actuelle par des photos. Il indique que la route est actuellement très dégradée. Deux passages piétons y sont aménagés, mais ce qui manque surtout c'est des cheminements piétons sécurisés. Il indique aussi la problématique des eaux qui stagnent à différents endroits et peine à s'évacuer. Il rappelle aussi que la route cantonale, comme toutes les routes, sont des vecteurs qui conduisent l'eau parce qu'elles sont imperméables, mais que l'eau vient aussi du bassin versant qui se trouve au sud. Elle est conduite à travers les champs.

Actuellement, il n'y a pas vraiment de cheminement sécurisé dénivelé, mais seulement des cheminements piétonniers qui sont marqués le long de la commune, il s'agit d'un cas relativement typique d'un côté et de l'autre de la chaussée. Il indique que les arrêts de Car postal sont prévus aux mêmes endroits en raison de leur existence.

Il montre également le trottoir de Vers Lermite qui est seulement marqué par un pavé qui est un cheminement piéton relativement important. Nous avons beaucoup d'enfants au village, puisque toute la partie sud s'est énormément développée. Au sud aussi le cheminement devrait plutôt se trouver au nord puisque l'école se trouve à gauche. Le cheminement marqué conduisant au hangar des pompes est bordé d'un important talus conduisant à un passage piéton qui n'est pas tout à fait sûre en raison du manque de visibilité des automobilistes qui sortent de la rue du Temple. Il s'agit là de la situation existante.

M. Meister montre le projet développé au sein de l'administration cantonale, dans son office, mais aussi en collaboration avec en particulier M. Raval avec qui nous avons une très bonne collaboration. On a compris aussi les cheminements qu'il fallait privilégier. Le projet comprend deux portes d'entrées, déviateurs de trafic, pour casser effectivement la vitesse des véhicules, en particulier ceux qui viennent de l'est où, actuellement en raison de l'alignement, rien ne permet de freiner la vitesse des véhicules.

De l'autre côté, on a un carrefour avec une perte de priorité par rapport à la route cantonale qui vient des Ponts-de-Martel qui tient lieu de ralentisseur théorique, mais le souhait est de faire vraiment des éléments en dur qu'on appelle des portes d'entrées. On sépare ainsi le trafic entrant via une déviation avec un îlot central en dur, il s'agit vraiment d'une construction avec un potelet rétro réfléchissant pour mentionner cette entrée de village. Pour sortir du village, pas besoin de déviation parce que les véhicules devraient rouler à une vitesse modérée. C'est déjà un élément sécuritaire mis en place pour privilégier les limitations de vitesses sur ce tronçon.

Ce qui est changé aussi, c'est la priorité du carrefour du Vieux Puits, puisque les gens qui viennent de La Brévine auront la priorité par rapport aux gens qui descendront de la route cantonale qui vient des Ponts-de-Martel. Cette route est maintenant prioritaire et il était impossible de faire une porte d'entrée à cet endroit-là, car déjà une situation compliquée en raison du virage et d'un fort dévers. Le choix s'est porté sur un « céder le passage » depuis Les Ponts-de-Martel.

Deuxième élément sécuritaire : aménagement d'un cheminement pour les piétons par la création d'un trottoir continu au nord qui tourne côté rue du Temple. Ce trottoir aura des bordures de 12 cm, sauf vers les entrées de bâtiments car les accès doivent être maintenus. Le trottoir devant les bâtiments sera délimité par deux rangs de pavés avec un niveau de 4 à 6 cm pour permettre notamment une garde d'eau. Un deuxième trottoir sera aménagé depuis la route Vers Lermite jusqu'au hangar des pompiers et les traversées piétonnes seront

maintenues, celui de l'entrée est sera quelque peu déplacé, ils sont aménagés à ces endroits-là, parce que ce sont des passages naturels et pour maintenir des cheminements les plus courts possible. Pour l'autre passage piéton, après de longues discussions il a été maintenu au même endroit, c'est l'arrêt de bus qui a été légèrement décalé en direction de l'est. Le cheminement le plus court aurait voulu qu'on fasse un passage juste derrière l'arrêt de bus, ce qui aurait engendré un danger pour le piéton qui souhaite traverser lorsque le bus est à l'arrêt, car l'automobiliste qui vient en sens inverse ne le verra pas forcément. Il est mieux d'écarter les traversées piétonnes des arrêts de bus.

M. Meister rappelle que ce projet n'est pas encore figé que des modifications pourront encore être amenées. L'essentiel étant d'augmenter la sécurité et de préserver l'usager le plus faible qui est finalement le piéton et si possible les enfants. Comme les quartiers au sud se sont beaucoup développés et que l'école se trouve au nord on trouvait intéressant de faire un trottoir pour que les usagers de Lermite et de La Lisière puissent se rendre au Collège.

Au niveau du profil en travers, la route est actuellement déformée autant transversalement que longitudinalement, on va redonner un profil en travers avec des pentes transversales afin de pouvoir récolter les eaux dans des chambres par des organes d'écoulement qui récupéreront les eaux de surfaces. Ces eaux seront récoltées depuis le carrefour du Vieux Puits dans une canalisation qui longera la route et descendra vers la rue du Temple pour aller au point bas de votre commune dans un emposieu. Du côté La Lisière, on va récolter les eaux et créer un emposieu dans les champs à côté du parking de Moultipass. Ce choix évite des fouilles de 3m et coûteuses pour amener ces eaux dans l'autre emposieu.

La largeur de la chaussée a été limitée intentionnellement à 6,40 mètres pour éviter des excès de vitesse, cela permet le croisement de 2 véhicules légers de manière normale, un véhicule lourd et un véhicule léger aussi. Mais la norme dit que si 2 véhicules lourds se croisent, les conducteurs doivent ralentir pour se croiser. Le gabarit pour croiser 2 véhicules lourds à 50km/h devrait être de 6,70 m, il manque 30 cm pour pouvoir croiser à 50 km/h ce qui représente aussi un élément sécuritaire, puisque ces véhicules devront ralentir pour se croiser.

Au niveau des coûts prévisionnels, qui sont encore provisoires, la part cantonale est chiffrée à 1,1 millions pour la réfection totale de la structure de la chaussée. La part communale estimée à 90'000 Fr. correspond à la réalisation des trottoirs puisqu'ils sont utilisés par les administrés. En 2016 les soumissions rentraient avec des montants relativement bas, notamment aux Brenets, elles étaient réduites de 40% par rapport aux estimations, les entreprises ont besoin de travail. Chose pas toujours favorable qui oblige à être beaucoup plus vigilant sur la qualité du travail et implique des soumissions bien précises qui évitent les compléments. Il est aussi difficile de tout prévoir, lorsqu'on ouvre une chaussée il y a parfois des surprises. Ce qui n'est pas compté c'est l'éventuel changement de diverses conduites pour profiter de cette réfection. L'avancement du projet ne permet pas encore de définir précisément la part communale.

La planification des études et des travaux est prévue ainsi :

- **En mai séance d'information publique** durant laquelle les gens pourront poser des questions
- **Mai – Juin, mise à l'enquête publique** du dossier qui permettra à n'importe quel administré de faire opposition, puisqu'il s'agira pour les trottoirs d'acquérir du terrain auprès des propriétaires privés. Des négociations auront lieu avec chaque propriétaire concerné avec des plans d'emprise, ce terrain sera versé ensuite au domaine public.

Il y a les emprises provisoires également qui sont nécessaires à la réalisation des travaux.

En général ces emprises sont plus importantes que les emprises définitives. La surface est chiffrée approximativement par propriétaire et on définit un prix d'achat et signons une convention bilatérale entre le SPCH et le privé. Lorsque tout est terminé, le géomètre officiel qui vient cadastrer de manière définitive les biens-fonds et c'est sur cette base-là que la transaction a lieu devant notaire.

Les oppositions peuvent provenir aussi d'associations de protection, souvent pour obtenir des compensations écologiques, ce qui ne devrait pas être le cas chez nous, mais n'est pas exclu.

- **Eté, Finalisation du projet** en fonction des éventuelles oppositions des différents riverains, modifications possibles. Tout ne sera pas remis en question, car il faut compter une année pour refaire un projet complet.
- **Automne, Demande de crédit au Conseil général**, environ 90'000 Fr. et éventuellement frais pour le cadastre souterrain qui serait à modifier ou compléter.
- **Octobre – Novembre, mise en soumission des travaux cantonaux et communaux**, le SPCH assure aussi la mise en soumission des travaux communaux pour la super structure pour ne pas avoir trop d'entreprises différentes sur le chantier. La soumission est partagée, elle est demandée pour les deux parts. Les travaux sont attribués à l'entreprise qui fait l'offre la plus avantageuse économiquement.
- **Décembre, Adjudication des travaux**
- **Avril 2018, Début des travaux**

S'il y avait opposition, cela se passe tout d'abord au niveau administratif, ensuite ça pourrait être fait au canton, voire jusqu'au tribunal fédéral, ce qui arrive rarement.

M. Meister a rarement eu des oppositions puisque rencontre individuelle des propriétaires avec explications, a toujours réussi à trouver des arrangements à l'amiable. Si ces arrangements à l'amiable ne peuvent pas être conclus après la mise à l'enquête, il y a encore une 2^{ème} procédure qui est la procédure d'expropriation que n'a jamais vécue M. Meister durant sa carrière.

M. Meister demande s'il y a des questions.

M. Boucard : Demande pourquoi il n'a pas été prévu de chicane au passage pour piéton vers le magasin ? Avec une telle chicane à cet endroit on arriverait à arrêter le trafic auto par rapport aux arrêts de bus. Ainsi on sécuriserait les arrêts de bus.

M. Meister : On y a pensé, vous avez tout-à-fait raison, mais la place manque pour faire un passage avec ilot, il faudrait au minimum 2 mètres pour permettre à une maman et sa poussette, ou à une personne à mobilité réduite d'être entièrement protégée. De plus il faut aussi penser au chasse-neige pour lequel il faut au minimum 4 mètres. Il faudrait donc prévoir 10 mètres de largeur. La chaussée fait 6,4 mètres, il manque passablement de largeur, sans parler des trottoirs, il faudrait donc 13 mètres ! M. Meister pense en effet que ce serait la solution la plus sûre.

M. Boucard : La route fait 6,4 mètres sans les trottoirs de 1,5 mètre avec des bordures de 12 cm. On ne pourra pas monter sur les trottoirs.

M. Meister : Une partie des trottoirs seront infranchissables puisqu'il y aura une bordure de 12 cm, mais lorsqu'il y a des entrées, c'est des trottoirs franchissables qui sont délimités par

deux rangs de pavés, un avant et un arrière où les piétons ont la priorité. En général la différence de niveau est de 4 à 6 cm. De telle manière à ce que l'automobiliste ait une continuité dans la vision du trottoir.

M. Boucard : Avec 6,4 mètres, en roulant avec des véhicules qui font 2,55 mètres plus les rétroviseurs, il faudrait 3 mètres, donc 6 mètres de large, à 6,4 mètres on est trop étroit, même à 20 km/h.

M. Meister : 6,4 mètres c'est dimensionné pour 2 véhicules légers à 50 km/h, on peut croiser aussi à 50 km/h avec 1 véhicule léger et un véhicule lourd, mais 2 véhicules lourds ne peuvent pas se croiser à 50km/h. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui est recherché, on cherche à diminuer la vitesse, et là les chauffeurs professionnels doivent effectivement ralentir, les largeurs sont relativement restreintes, mais je vous rappelle aussi que plus on rélargit une chaussée, plus vous roulez vite. En localité il vaut mieux avoir une chaussée plus étroite qui donne un effet de ralentissement.

J. Bonvallat-Lörtscher : Pouvez-vous nous donner un exemple dans la région d'une même largeur de route ? Afin de s'imager le fait de croiser.

N. Dunand : La traversée des Ponts-de-Martel ?

M. Meister : C'est un excellent exemple, mais je n'ai pas d'exemple précis à vous proposer.

E. Jeanneret : En face de chez moi, ils sont à 6,3 mètres, auparavant à 7 mètres, mais un entonnoir a été créé.

S. Guyot : Chez toi il n'y a pas de trottoir, c'est différent.

M. Meister : N'a pas d'exemple à présenter dans la région, il en a été fait dans le bas du canton à Auvernier, c'est une route qui fait aussi 6,4 mètres. Si vous passez à Peseux, à l'étranglement vers le Temple on a 6,3 mètres, et là il y a plusieurs bus à raison de passages toutes les 8 minutes, on a Car postal, des poids lourds et lors d'entrecroisement de véhicules lourds, ils roulent moins vite. Le but n'étant pas de vouloir accélérer la vitesse des véhicules, justement on veut la freiner à l'intérieur des localités. On a changé de paradigmes par rapport à ce qui se faisait avant, on faisait des routes de 7 mètres de largeur pour traverser les villages.

N. Dunand : à Peseux c'est à 40 km/h.

M. Boucard : Non, c'est 20 km/h

M. Meister : Non, c'est 40 km/h

M. Boucard : Je parle de 20km/h pour Corcelles par pour Peseux.

M. Meister : Là, il y a un bâti qui empêche l'élargissement. Dans la commune de Corcelles la quantité de véhicules a d'ailleurs fortement diminué, on est à 1'500, 1'700 véhicules jour, on était à 7-8'000 avant l'évitement de Corcelles. La largeur de chaussée a été diminuée à 4,5 mètres avec des franchissements possibles sur les trottoirs en pavés.

M. Boucard : Ne pourrait-on pas faire que des trottoirs franchissables avec des bordures inclinées ?

M. Meister : On peut le faire, mais au niveau sécuritaire, c'est bien moins sécurisant que si vous avez un trottoir en dur. Si vous avez une partie des trottoirs en dur et une partie qui sont franchissables, le véhicule ne va pas zigzaguer. Mais ça peut se faire.

M. Boucard : C'est une question de professionnel.

M. Meister : Mais dans notre cas, il faut savoir qui on veut protéger, et je dis toujours qu'il faut protéger dans les localités l'utilisateur le plus faible et c'est vraiment les enfants. Vous avez raison, notamment dans le Jura il y a plusieurs villages où ils font tout avec des trottoirs franchissables, mais deux rangs de pavés inclinés. On pourrait aussi mettre une bordure inclinée avec 6 cm de différence de niveau et on peut rouler dessus si on doit se croiser.

M. Boucard : Si on rentre du côté de La Brévine, là où il y a la chicane, il va falloir rouler à moins de 50 Km/h, mais les usagers vont traverser aussi vite qu'actuellement une fois la chicane passée. En plus ils sont prioritaires, et vont accélérer, on aura toujours des gens qui doivent traverser la route.

M. Meister : Après il y a aussi les mesures de police qu'on peut prendre. Si vous voulez vraiment ralentir, il faut faire une chaussée à moins de 5 mètres. Mais il y aura d'autres soucis.

M. Boucard : Ou alors un dos d'âne ?

E. Jeanneret : Sur l'aspect budget, vous avez fait la traversée du Cachot, et vous avez dit que les soumissions sont bien en-dessous du prix que vous avez eu connu. Ce qui m'impressionne c'est que l'eau ne coule plus dans les grilles maintenant alors que la route est neuve sur 7-8 grilles l'eau s'écoule à côté ou ça traverse la route, avec des risques d'aquaplaning, ça m'interpelle au niveau des prix baissés pour en arriver à des qualités de travaux de ce type-là. Le Groupe E a dû faire un trou, il y a 22 cm de goudron et là vous nous parlez de 13 cm, c'est incroyable. Il faut espérer que sur le nouveau tronçon que vous allez refaire, l'eau n'aille pas à côté des grilles.

M. Meister : Là, l'eau ne va pas aller à côté, c'est clair que nous n'avons pratiquement pas de dévers longitudinal on a un fond en dévers transversal de 3 % qu'on ne remarquera pas, même en voiture qui permet de récolter les eaux.

E. Jeanneret : Il serait vraiment dommage que l'eau s'écoule dans les garages ou sur les places privées. Autre chose à relever, le but n'étant pas de râler avant, juste que pour ça ne se reproduise pas, c'est que chez moi vous avez pris du terrain pour faire la route et personne n'est venu vers moi pour demander mon accord. J'ai reçu un courrier qui disait que vous aviez pris Xm2 et que vous m'en aviez cédé, je n'ai pas eu l'occasion de donner mon avis. J'ai reçu le nouveau plan le nouveau cadastre avec les m2 et un versement sur mon compte de 67.30 Fr. Je trouve cela absurde qu'on ne m'ait rien demandé, j'aurais de toute manière accepté. Cependant quand je vous entends dire que vous allez rencontrer chacun, alors qu'il y a une année ce n'était pas du tout le cas. Il n'y a pas eu d'acte notarié, je ne souhaite pas que cette situation se reproduise pour la traversée du village.

M. Meister : Je ne souhaite pas critiquer mes collègues, il y a l'Office cantonal que je dirige qui s'occupe de la construction des routes cantonales, et on a un Office de l'entretien qui ne

travaille peut-être pas tout à fait la même chose. Nous on s'engage à rencontrer chacun, il s'agit là d'un réaménagement complet de la chaussée.

E. Jeanneret : Vous pouvez donc nous serrer la main et nous affirmer que vous irez voir chaque propriétaire.

A. Sauser : Pour les compensations, je vois que vous faites des compensations de terrain, faites-vous aussi des compensations des surfaces d'assolement ? Quand vous dites la gestion des mandats publics, il y aura deux objets avec un objet cantonal et un objet communal, qui va s'occuper de la procédure de mise à l'enquête et du respect de la loi sur les marchés publics au niveau communal ? Vous parlez des oppositions, est-ce que vous travaillez en coopération avec les groupes d'intérêts routiers, comme l'ATE ou ceux qui prônent plus la mobilité douce, dans le but d'éviter des oppositions. Les oppositions d'un simple citoyen est facilement levée, mais s'il s'agit d'un groupe d'intérêts, les ressources sont différentes et peuvent rentrer dans des procédures juridiques. Allez-vous les intégrer au projet dans ce cas-là. Je sais qu'il y a eu des oppositions qui sont allées plus loin, peut-être pas dans votre service, mais quand vous dites que ça ne va pas souvent au Tribunal fédéral, ça va vite au Tribunal cantonal quand même.

M. Meister : Pour les surfaces d'assolement, si on peut, on compense, mais il faut aussi qu'on ait des terrains à disposition pour pouvoir le faire. En principe si on n'a pas de terrain à disposition, on rémunère le prix du terrain qui sera fixé en collaboration avec la commune en fonction des prix qui sont pratiqués dans la commune et qui dépendent de la zone. En zone agricole ou en zone de construction, les prix sont différents.

Pour les marchés publics, on en traite tous les jours, nous mettons en soumission les travaux cantonaux et communaux, mais ça peut se faire avec l'aide de la commune. On fait les articles de mises en soumissions et au niveau de l'adjudication, on associe bien évidemment la commune aux prononcés de l'adjudication, on peut même faire une double signature pour l'adjudication. Dans ce cas, le Chef du Département et le président de commune signe l'adjudication. Quand ont fait deux objets, un objet sera peut-être meilleur marché que l'autre, mais on adjuge finalement à l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'ATE n'a pas été intégré dans ce projet, par contre au niveau de la mobilité douce, c'est un des piliers de Mobilité 2030 et là nous ne sommes pas sur un axe, on ne va donc pas intégrer la mobilité douce à ce moment-là, mais l'ATE dans de grands projets, est convié à voir le développement des projets. Ils sont consultés dans de gros projets tels que l'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, on a dû associer l'ATE, Pro Natura, le WWF et d'autres associations concernées. On veut éviter des grosses oppositions, le canton de Neuchâtel est privilégié par rapport à des régions comme Zürich, Pro Natura et WWF sont plus virulents que chez nous.

Souvent on fait des compensations écologiques qui donnent satisfaction à ces associations.

D. Grange : Au niveau du carrefour, pour la route qui vient des Ponts-de-Martel, vous indiquez une perte de priorité pour cette route-là, est-ce qu'il s'agira d'un céder le passage ?

M. Meister : Oui.

D. Grange : Et pour les usagers de la route qui vient de l'église, je dirais qu'il s'agit d'une route relativement dangereuse parce que masquée par le restaurant et souvent le miroir est soit recouvert de rosée ou de gelée. Est-ce que de ce côté-là un aménagement est prévu pour rendre cette sortie un peu plus sûre ?

M. Meister : J'en prends note, mais on en n'est pas encore à ce niveau de détail, on a un projet de principe, c'est la philosophie du réaménagement de votre localité, on pourra parler plus en détail de ces éléments-là. On a aussi un ingénieur en circulation ; M. Maret qui est aussi intégré à ces réflexions, c'est en particulier lui qui disait qu'il ne fallait pas déplacer le passage piétons par rapport aux arrêts de Car postal.

D. Grange : ça prend son sens avec le magasin qui est en face du passage piéton.

M. Boucard : On sait que si on touche des trottoirs sur une route, ils doivent être mis aux normes handicapés. Du côté sud ça ne va pas poser problème de mettre un trottoir de 18, voire 23 cm de haut, mais de l'autre côté ?

M. Meister : Le trottoir sera de 21 cm, mais pas sur toute la longueur je rappelle que c'est uniquement sur la porte d'entrée où les gens à mobilité réduite rentrent dans le car. De l'autre côté, on le fera aussi, il y aura une transition pour monter aussi à 21 cm sur 4 mètres.

M. Boucard : de l'autre côté, vers l'entrée du garage collectif, on ne peut pas mettre un trottoir à 21 cm.

M. Meister : On va regarder géométriquement de pouvoir monter le plus haut possible, on aura un profil en long du trottoir qui va monter un petit peu plus vite avec une pente qui ne devrait pas excéder 6% pour les gens à mobilité réduite.

M. Boucard : L'aménagement des trottoirs est à la charge de l'Etat ou de la commune ?

M. Meister : Il est à la charge de la commune, on va prendre les bordures à charge, le chiffre annoncé pour la commune concerne uniquement la surface des trottoirs multiplié par un chiffre au m². Les nouvelles bordures sont des bordures extrêmement chères.

S. Guyot : Quand on a parlé de la route qui vient des Ponts-de-Martel, la partie grise sur le plan du projet qui n'est pas en vert, côté sud, c'est ce qui ne sera plus de la route ? Vous allez rétrécir un peu ?

M. Meister : Oui on souhaite faire quelque chose de moins roulant pour les gens qui descendent des Ponts-de-Martel.

S. Guyot : Et de l'autre côté, vers le petit hangar on a aussi une perte, on rétréci la chaussée.

M. Meister : Oui on verra aussi plus tard en détail ce qu'on fait ici, on refera peut-être une zone herbeuse. L'autre partie on va la laisser en enrobé pour les véhicules lourds qui vont à La Brévine en raison des rayons de braquage, ils devront utiliser cette partie-là.

M. Pfeiffer : N'y aurait-il pas la place pour faire un giratoire à cet endroit-là ?

M. Meister : D'une part, il n'y a pas la place et on a une géométrie qui est assez difficile. On a une pente forte.

S. Guyot : Pour ce carrefour, il y a la problématique de briser la vitesse des gens qui viennent des Ponts, ce que je comprends, par contre est-ce qu'il ne faudrait pas essayer de pousser la

route contre le talus pour donner plus d'espace pour tourner justement autour du bâtiment qui est devant le restaurant. Ce que vous enlevez là, j'aurais bien aimé le mettre de l'autre côté pour qu'on ait un trottoir un peu plus large pour que la route soit plus collée contre ce qui donnerait une meilleure visibilité et ne soit pas arrêtée juste derrière le bâtiment du Vieux-Puits.

M. Meister : Le but ici c'est de venir le plus perpendiculaire à la route afin de ne pas avoir quelque chose de trop continu et trop fluide.

S. Guyot : Je crois que là, il y a encore quelque chose à travailler.

M. Meister : Tout-à-fait, mais la géométrie on ne peut pas la moduler comme on veut, on a des normes à respecter autant verticalement qu'horizontalement. On ne peut pas faire de gros écarts, le but étant de venir le plus perpendiculaire, mais on va regarder si on peut le décaler, mais il faut voir ce qui se passe en profilant. Le profil en rond plus on le met côté sud, plus la montée sera pentue et vous devez faire un raccord vertical, une cassure n'est pas possible.

S. Guyot : Concernant la quantité d'eau qui va arriver à l'endroit prévu, est-ce que c'est calculé ? est-ce que le terrain pourra absorber la quantité qui arrive réellement ? Actuellement, pas mal d'eau arrive déjà ce qui donne un refoulement, mais comme il n'y aura plus la possibilité d'évacuation dans les terrains en cours de route.

M. Meister : Il n'y aura pas plus, parce que l'eau qui transite sur la route, elle va trouver son cheminement au point bas vous avez un déversement d'orage, par contre la vitesse de l'eau sera un petit peu plus grande. Des calculs hydrauliques devront encore être menés. Pour l'instant on a évoqué des principes on doit encore approfondir les études. Vous avez raison, sur le fond, il faut qu'on vérifie la capacité d'absorption.

S. Guyot : C'est surtout pour l'agriculteur concerné, il ne faudrait pas que ça lui crée des problèmes.

P. Raval : Quelqu'un a-t-il encore une question ? Il remercie M. Meister pour sa présentation.

M. Meister quitte l'assemblée.

N. Dunand : Souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers généraux Julien Vermot et Tom Château, ils sont accueillis par applaudissements.

3. Procès-verbal de la séance du 08.12.2016

N. Dunand : Vous ne souhaitez pas que je vous le lise ? Quelqu'un souhaite-t-il lui apporter des modifications ? A la page 15, concernant la planification financière, question d'A. Sauser, la date mentionnée est 2009 alors qu'il s'agit de 2019. Approuvez-vous ce procès-verbal ?

Vote : le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (12 oui)

S. Guyot : En tant que conseillère générale, je me pose la question si nous sommes dans les normes légales qui régissent les enregistrements des séances.

A-L. Monard : Oui.

S. Guyot : Est-ce qu'en tant que conseillère générale je pourrais voir la législation à ce sujet ? Comme nous sommes une structure publique, il existe certainement des lois, si vous vous êtes au clair oui, mais j'aimerais connaître cette loi.

A-L. Monard : Oui, parce qu'on sait que cela se fait dans d'autres communes depuis longtemps, je ne peux pas te donner de tête l'article de loi, mais je chercherai et renseignerai tous les conseillers généraux.

P. Raval : On va se renseigner auprès du Service des communes et on vous répondra.

4. Arrêté fixant les émoluments des demandes de permis de construire

N. Dunand passe la parole à A-L. Monard qui demande à l'assemblée qui a reçu un rapport concernant cet objet s'il y a des questions. Elle indique qu'un tableau concernant la procédure de permis de construire était aussi annexé avec un extrait de la Loi sur les constructions qui traite des émoluments cantonaux.

Comme il n'y a pas de questions, N. Dunand lit l'arrêté

D. Grange demande des explications par rapport aux émoluments perçus sur l'éventuelle différence du coût des travaux lors de la sanction définitive après sanction préalable.

Al. Monard indique que lors d'une demande de sanction préalable un émolument est perçu par rapport au coût des travaux. En cas de coût de travaux plus élevés lors de la demande de sanction définitive, l'émolument est alors perçu uniquement sur la différence du coût des travaux.

Vote : l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents (12 oui)

5. Informations du conseil communal

D. Hänni : Pour **les forêts**, une coupe a été effectuée cet hiver en début d'année et le bois a été vendu dernièrement à Jura Bois à Fr. 76.25/ m³ et ont a fait 120 m³.

Jusqu'à présent c'était la famille Jeanneret qui effectuait les **vidanges des fosses**. Elle nous a annoncé une hausse des prix et le conseil communal a saisi l'occasion pour faire un appel d'offres pour le même service chez d'autres prestataires. Les offres seront comparées. D'autres entreprises ont des systèmes plus performants et nous espérons des coûts inférieurs à ceux d'aujourd'hui.

Pour le **cercle scolaire**, le directeur, M. Jubin a donné sa démission pour la fin de l'année scolaire. Une séance du Grippol aura lieu la semaine prochaine pour l'examen des dossiers de candidatures.

La thématique de « Collège unique dans la vallée » qui avait causé passablement d'histoires a été reprise dans le cadre du Conseil d'établissement scolaire de la Vallée. L'idée a été reprise par Le Cerneux-Péquignot et La Brévine, communes qui rencontrent de plus en plus de

problèmes d'effectifs trop élevés. Pour la prochaine rentrée, des élèves de 1 et 2 Harmos devront venir à La Chaux-du-Milieu et ce problème va se reporter sur les autres niveaux. Après discussion il a été décidé d'étudier la possibilité de faire quelque chose en prenant en compte tous les paramètres, autant pour les transports que l'accueil parascolaire. D. Hänni voulait prendre l'avis du Conseil général ne connaissant pas du tout l'ancienne situation. Pour lui le passé c'est le passé, le but étant de voir ce qui est faisable aujourd'hui sans prendre aucun engagement et avec les moyens actuels. Ce qui est important à retenir pour notre commune, c'est qu'on aurait un bâtiment qui serait théoriquement vide. Dans ce projet de faisabilité il sera indispensable de trouver des solutions pour les bâtiments qui deviendraient vides.

D. Grange : Trouve juste de dire qu'il faut oublier le passé, cependant dans l'esprit de la majorité de la population, c'est quelque chose d'assez difficile. Il y a énormément de choses qui avaient été promises, et qui au fil des années ont été retirées à chaque fois.

Lorsque les 7^e Harmos ont été envoyés à La Brévine, il avait été décidé que c'était l'unique concession que ferait La Chaux-du-Milieu et que cela serait en échange d'un retour de manivelle. Ensuite d'autres déplacements ont eu lieu, les 6^e Harmos, puis les 5^e Harmos. Au départ c'était pour un an, en raison des effectifs et qu'ensuite il y aurait un retour à La Chaux avec les classes 5-6, ce qui n'a pas été le cas et tout a été perdu de manière définitive. C'est une pilule difficile à avaler pour énormément de monde, des comités de parents se sont créés, beaucoup de remous, des situations pas très agréables à vivre.

En réponse à cela une garantie a été donnée pas seulement par le Grippol, mais aussi par le directeur, que les petites classes resteraient toujours dans les villages (1-2-3-4). Une réunion a eu lieu dernièrement avec M. Jubin, qui a montré un plan pour les 4 prochaines années, selon lequel les effectifs étaient suffisants pour que les collèges soient maintenus dans chaque village.

Il est surprenant que cet état change, effectivement les petits de La Brévine vont au Cerneux, mais cela nous a été amené sur un point de solidarité, puisqu'on s'était dit on envoie nos enfants à La Brévine pour compléter les effectifs, La Brévine envoie les siens au Cerneux, alors qu'on peut comprendre que ce n'est pas très agréable de déplacer de petits enfants en bus. Le fait que des élèves doivent partir de La Brévine pour La Chaux-du-Milieu plutôt que d'aller au Cerneux, je ne vois pas où est la problématique.

Je trouve que ce n'est pas un argument pour les 2 autres villages qui sont déjà venus avec leur projet de collège unique qui n'a jamais bien passé, là franchement je pense que si on repart avec une même idée, cela va engendrer des remous pas possibles, pas très agréables à vivre. C'est juste un état de fait et je trouve triste, parce qu'on a cherché à développer dans les villages le côté familial, plein de familles viennent y vivre. Il n'y a pas longtemps on a accepté la construction de nouveaux lotissements qui sont à but familiaux, l'argument « marketing » étant l'existence de notre collège pour les classes 1-2-3-4. Si cela nous est enlevé, c'est triste. Cela mériterait d'avoir plus d'avis qu'uniquement ceux des conseillers communaux.

D. Hänni : L'idée est envisageable de prendre l'avis des parents. Il s'agit vraiment autant pour les 2 autres conseillers communaux que pour moi, d'établir quelque chose de constructif. J'ai l'impression que pour eux aussi l'envie de laisser de côté ce qui a été fait et de repartir sur une base saine. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit vraiment d'une étude de faisabilité, en étudiant

le tout. Personnellement, je m'engage à ce que cette étude aille jusqu'au fond. Je ne suis ni pour ni contre pour le moment parce que j'ai envie de voir ce qui pourrait être fait.

D. Grange : Tu as tout à fait raison, juste pour terminer, tu parles de partir sur une situation saine, personnellement je trouve que la situation actuelle est saine, car équitable pour chacune des trois communes de la vallée.

S. Guyot : Ce que je trouve intéressant, c'est que D. Hänni pense qu'on devrait prendre un nouveau départ, je crois que c'est important d'élargir l'horizon. Il faudrait une fois faire la liste de tous les critères, et de manière neutre. Dans cette problématique, n'ayant pas d'enfant, j'entends quand même qu'il y a des petits enfants qui ont de la peine avec les transports. Et cela par exemple, même si j'entends que D. Grange trouve la situation équitable, je ne pense que pour les enfants elle ne l'est pas. Il a été décidé qu'on ne pouvait plus avoir plus de 2 niveaux par classe, c'est une loi, mais il faudrait peut-être quand même une fois aller voir, avec certains critères comment c'est dynamique. Je pense qu'il faut voir encore plus large et voir qu'est-ce qui a fait en prenant tous les paramètres qu'on en est arrivé là. Et peut-être se dire qu'en changeant un paramètre ou un autre on arrive tout à coup dans une nouvelle dynamique. C'est ce que je souhaite pour la vallée, car c'est vraiment triste.

A. Sauser :

Je comprends la position de D. Hänni, mais avec un regard un peu externe, je partage la vision de S. Guyot dans le fait qu'il faut voir à long terme, et je pense qu'à long terme, 3 collèges ce ne sera plus possible, du moins pas pour 10 ans. Dans 10 ans avec les finances cantonales actuelles, des coupes seront effectuées dans tous les budgets, la formation va y passer aussi. Pour les collèges qui ne respectent pas certains effectifs, si on ne parvient pas à coopérer dans la vallée, on va devoir partir au Locle pour Le Cerneux et La Chaux et La Brévine à Fleurier. Nous sommes toutes dans des régions périphériques, La Sagne et Les Ponts-de-Martel rencontrent les mêmes problèmes. Donc à nous d'être forts et à réfléchir le problème jusqu'au bout. Je pense qu'au final ça devrait faire l'objet d'une votation pour ce genre de sujet. Vous avez raison d'étudier jusqu'au bout, car si on n'a aucun projet et qu'on s'oppose à chaque fois. Il est important de peser les pour et les contre, je ne pense pas que la situation actuelle soit durable.

D. Hänni : C'est aussi la situation financière qui nous pousse à cette réflexion. L'idée de l'étude servira aussi à déterminer les coûts. Peut-être que s'ils sont exorbitants et insupportables, on devra abandonner.

E. Jeanneret : J'ai 5 enfants qui sont scolarisés à différents endroits (Le Locle, La Brévine, La Chaux), mes enfants sont obligés de se déplacer puisque nous n'habitons pas au village, ils aiment bien se déplacer. Par contre le grand n'aime pas Le Locle parce qu'autre mentalité. Personnellement j'apprécierai si les enfants pouvaient rester un peu plus dans notre vallée aussi pour cette raison. Ce n'est pas évident pour les parents si leurs enfants sont dispersés en raison des différents horaires, cela devient difficile à gérer. Autant pour les parents que pour les enfants, cette situation est un peu perturbante. Pour ma part, j'apprécierais beaucoup en tant que parent que quelque chose d'un peu plus structuré soit mis en place. Après au niveau de mon rôle de conseiller général, je trouve qu'effectivement garder de petites structures c'est super pour la vie d'un village et j'apprécie beaucoup, mais je vois qu'on est dans une période de vie où on doit trouver des solutions financières moins coûteuses. Cette idée de globalisation du canton qui consiste à pousser en avant. Si tout le monde va au Locle ou à Fleurier, pour moi, j'aimerais bien trouver le moindre mal et je n'aimerais pas ça, je

préférerais avoir quelque chose pour l'ensemble de la vallée. Mais si ce n'est que dans un village, cela va peut-être aussi changer ma façon de voir la chose.

H. Savary-Haldimann : Par rapport à ce collège unique, où se situerait-il ?

D. Hänni : Rien n'est encore clair, mais l'idée serait d'avoir quelque chose de centralisé à La Brévine par rapport à la vallée. En prenant la longueur de la vallée, par rapport aux gens qui sont domiciliés tout au fond, c'est tout de même La Brévine qui est le plus proche et c'est aussi un croisement au niveau des axes de transports publics.

H. Savary-Haldimann : Leur bâtiment n'est pas assez grand pour recevoir tout le monde !

D. Hänni : Un agrandissement sera nécessaire qui engendrera aussi des frais. L'idée de l'étude devra aussi.

D. Grange : Pour répondre à A. Sauser, au niveau des finances cantonales, je ne suis pas persuadé à l'heure actuelle que ça coûterait moins cher de refaire une super structure à La Brévine plutôt que de garder le statu quo, je pense même plutôt le contraire. Au niveau des effectifs pour la vallée par rapport aux exigences cantonales, on les a, on est en sur effectif. Au niveau des classes 1-2, pour parler de La Chaux-du-Milieu, c'est la plus grosse ou une des plus grosses du Cercle scolaire du Locle. Quant aux prévisions selon, M. Jubin, pour les 4 prochaines années, étant entendu qu'on est tributaire des redoublements, des arrivées et des départs, on garde des effectifs qui sont viables. Selon les conseillers communaux des 2 autres communes, leurs gros effectifs pour la classe 1-2 ne sont prévus que pour cette année. La même situation ne se représentera pas avant 4 années. D'ici là les effectifs sont stables, sauf erreur M. Jubin s'est approché des parents, a discuté avec eux et sont arrivés à une bonne entente. Mais cette situation ne va pas se reporter de suite.

D. Hänni : Ce qui est sûr c'est que nous sommes dans une phase de croissance dans les 3 communes, ce paramètre-là sera aussi pris en compte.

D. Grange : Trouve triste que ce phénomène de croissance nous pousse à une réflexion de centralisation alors que dans ma conception de l'éducation, au contraire, cette croissance devrait nous à dire qu'on a assez d'élèves pour garder un collège au village.

D. Hänni : Un point encore, c'est vrais que c'est une vallée plutôt divisée et je crois qu'on doit peut-être arriver aussi à un point où nous sommes des êtres humains dotés d'une intelligence et essayer de surpasser tout cela. Je ne viens pas de la vallée, mais ça me choque de voir une telle situation. Le fait de pouvoir centraliser les écoles serait peut-être un point par lequel on arriverait à rassembler cette vallée et qu'on soit une entité ! On n'est pas 3 cantons !! Ce serait peut-être un départ pour autre chose, peut-être une solution pour unifier cette vallée.

P. Raval : Vous connaissez mon avis par rapport à cette situation, au niveau de l'aspect cantonal, le jour où le canton nous donnera quelque chose pour l'école n'est pas encore là.

A. Sauser : C'est tout de même eux qui supportent la grande partie de la charge financière pour la formation.

P. Raval : Avant le collège unique, je vois déjà une fusion de la vallée, avec une autorité pour

la vallée. De plus avec le nouveau plan d'aménagement cantonal, nous arrivons au bout des surfaces constructibles, il reste 9 villas à construire, peut-être 9 familles et des enfants. Dans 10 ans, nous n'aurons plus d'élèves à La Brévine et à La Chaux, ils seront tous au Locle. D'ici là pourra-t-on valoriser nos fermes, ou dézoner pour construire, notre population est jeune, en grande partie propriétaire qui ne vont pas quitter la commune. Si on voit à long terme, un collège on ne le construit pas pour 10 ans. A l'heure actuelle en fonction des finances communales, une construction de plusieurs millions serait difficile à supporter de plus actuellement sans subvention cantonale. Supporter un tel gros investissement pour 1'500 habitants de notre vallée n'est pas réaliste. D'autre part au niveau de notre collège, on ne peut pas le réhabiliter à autre chose étant donné l'utilisation de la halle, impossibilité d'y créer des appartements. Au niveau de l'entente entre les 3 communes, cela a toujours bien fonctionné avec la compagnie intercommunale, l'entente était bonne. Mais il est vrai qu'il existe de vieux clivages entre les 3 communes.

S. Guyot : Aimerais remercier D. Hänni pour l'ouverture de ce débat dans le cadre du Conseil général, j'ai l'impression qu'il s'agit d'une question importante. Entre conseillers communaux comment quel temps pensez-vous investir et quelles structure souhaitez-vous mettre à disposition, qui ferait l'analyse financière ? Est-ce entre vous ou avec une commission et des parents, existe-t-il des spécialistes ? J'ai l'impression que c'est une question complexe et qu'il faudrait se donner le temps et pas juste que les conseillers généraux vous donnent des retours, il faudrait creuser, il faudrait vraiment un espace et quand on parle d'espace, ça risque aussi pour certaines analyses de coûter un peu d'argent et de temps et des compétences. Avez-vous déjà envisagé quelque chose ?

D. Hänni : Le principe est de travailler entre les 3 communes, avec les enseignants, le Cercle scolaire et les parents. Tous ces piliers sont importants et nous souhaitons englober chacun. La forme n'a pas encore été discutée, c'est le départ, le but étant pour l'instant de prendre la température et de pouvoir aller de l'avant après. Des informations vous seront données encore plus tard.

A. Sauser : Je ne suis pas du tout contre le collège de La Chaux-du-Milieu, pour moi l'importance c'est d'étudier certaines pistes pour la vallée. A chaque fois chaque commune fait sa petite cuisine et au final et lorsqu'une des 3 communes n'est pas d'accord on abandonne sans creuser ! Il s'agit d'une bonne occasion de creuser un projet, qui ne va peut-être pas aboutir à quelque chose de splendide, mais au moins on arrivera à avoir un résultat et pas juste des approximations, mais avec des chiffres. Il ne suffit pas d'avoir des prévisions d'effectifs, il faut obtenir du concret, avec des devis et autres, des études plus creusées. Au niveau des finances, oui il y aura des coupures dans les budgets cantonaux pour la formation, raison de plus pour collaborer et essayer d'y remédier avec les communes avoisinantes parce qu'on ne pourra plus travailler individuellement. Concrètement, je ne sais pas si dans 20 ans, si on devait prendre la décision maintenant on déciderait de faire seul.

D. Grange : Pratiquement, est-ce-que les autres conseils généraux ont aussi été consultés et avons-nous déjà des retours ?

A-L. Monard : Le conseil communal de La Brévine a écrit aux deux autres conseils communaux, en leur demandant s'ils souhaitent entrer en matière.

Au vu de ce qui s'est passé précédemment, nos conseillers communaux ne souhaitent pas prendre la décision seuls, ont pris la décision d'aborder la question avec vous ce soir. Le conseil communal de La Brévine. Nous n'avons pas encore connaissance de la prise de

position du Cerneux.

D. Grange : Ce que je trouve important c'est que l'ensemble des communes, conseillers généraux inclus puissent inter agir sur ce dossier. Ce qui est ressorti des événements d'il y a quelques années, c'était que les décisions étaient prises à la majorité des membres au sein du Grippol étaient confidentielles, le conseil général n'y a pas accès. Cette situation avait provoqué beaucoup d'animosité. Si une commune suit une politique différente des autres, je trouve très grave qu'une décision aille à l'encontre de ses idées. Est-ce vraiment légal que les décisions ne soient prises qu'au Grippol ?

D. Hänni : On n'est vraiment pas dans cette optique-là entre les 3 conseillers communaux, et je ne laisserais pas passer car je trouve qu'on doit absolument pouvoir en discuter ensemble et on ne se détruit pas l'un l'autre.

D. Grange : Quand A. Sauser disait qu'on faisait sa petite cuisine chacun dans son coin, j'ai justement l'impression que depuis la création du Cercle scolaire du Locle, ce n'est pas le cas par rapport à l'organe du Grippol qui permet justement d'avoir une concertation.

S. Guyot : Je rebondis juste sur ce que David a dit, il serait bien une fois qu'on fasse la liste des choses qui fonctionnent entre les 3 communes, parce que pas mal de choses qui fonctionnent. Il est dommage qu'on les oublie. Par contre j'aimerais juste vraiment mettre l'accent sur le fait que cette étude devra être large, pour dire que si on a ces 3 collèges, qu'on sait que sur les 20 ou 30 ans à venir quels sont les frais d'entretien à faire dans les communes respectives. Avec le changement de notre société, il ne faudrait pas trouver des solutions mixtes pour les bâtiments, en raison d'effectifs moindres. Il faudrait pouvoir sortir de cette histoire où chacun a son collège, mais même le collège en lui-même, il doit devenir « multifonction ». Il y a là vraiment un truc à creuser, j'espère que cela se fera en transparence et en bonne collaboration.

D. Hänni : Se réjouit de ne pas sentir une énorme tension, par rapport à ce qu'on lui avait dit avait un peu souci d'aborder ce sujet, oui je vois qu'il y a encore peut-être des blessures de ce qui a été vécu, mais j'ai l'impression qu'il y a quand même une possibilité de pouvoir discuter. Si on est transparent et clair et comme je l'ai déjà dit, on ne prend pas d'engagement, c'est vraiment une étude.

P. Raval : Pour conclure, les gens qui s'intéressent à venir habiter à La Chaux-du-Milieu, accorde une grande importance à ce qu'il y ait un collège et un parascolaire. On peut discuter longtemps ce problème, la présence d'un collège et d'un parascolaire dans notre commune reste un atout important pour les personnes qui souhaitent venir s'installer chez nous. Il ne faut pas négliger non plus que sur le plan financier, l'accueil de nouveaux contribuables est aussi favorable.

D. Grange : L'Etat a supprimé la subvention pour les abonnements de bus, si bien qu'en cas de déplacement de l'ensemble de nos élèves à La Brévine, ce sera environ 45 élèves qui devront prendre un abonnement de bus à la charge de la commune.

D. Hänni : Je suis peut-être très optimiste, mais je pense que c'est des choses qu'il faut négocier, admettant qu'on arrive à créer une telle structure j'attends quelque chose en retour de l'Etat.

P. Raval : Pense qu'au niveau de l'Etat aucune aide ne nous sera accordée.

N. Dunand : Pense qu'il faudrait arriver au moins à un partenariat entre les communes, et demande si on peut clore le sujet ou si D. Hänni souhaite encore ajouter quelque chose.

D. Hänni : Aimerais juste obtenir un levé de main lui donnant le feu vert pour aller de l'avant dans la démarche, que le conseil général est avec lui afin qu'il puisse informer les deux autres communes.

N. Dunand : Etes-vous d'accord d'appuyer notre conseiller communal pour une étude ?

Vote : L'étude d'un projet est soutenue par 11 membres présents sur 12

P. Raval : Il faudrait aussi savoir si cette étude sera payante ?

D. Hänni : Indique que la question ne se pose pas maintenant, qu'il ne s'agit pas de lui donner un chèque en blanc. Si l'étude devait être entamée, il sera contraint légalement en cas de coût de demander l'accord du Conseil général.

D. Grange : Indique que personnellement, il s'oppose complètement à aller dans ce sens, même si c'est juste une réflexion, car pour lui, ce n'est pas une réflexion saine.

P. Raval : **Route des Marais**, le conseil communal du Cerneux a été convié à participer à une discussion à ce sujet. Il a refusé d'entrer en matière avec nous, c'est dommage car le problème de la circulation sur ces routes existe. Elles sont à charge des communes, lorsqu'elles seront en mauvais état, nous devons les réparer. Nous avons ensuite discuté avec l'ingénieur trafic, M. Maret et c'est lui qui va convoquer Le Cerneux, puisqu'il ne trouve pas normal qu'on ne puisse pas trouver un terrain d'entente. Les propriétaires bordiers, tant du Cerneux que de La Chaux seront aussi convoqués pour parler de la problématique de ces routes. Le but n'étant pas de les fermer à toute circulation, mais qu'elles servent aux agriculteurs et pas aux gens qui y roulent comme sur Le Pod. On attend donc des nouvelles au sujet de cette convocation, et si Le Cerneux ne souhaite pas se déplacer, nous convoquerons tout de même les propriétaires.

Ce sujet avait été mis à l'ordre du jour de la traditionnelle rencontre annuelle des 3 conseils communaux de la vallée, qui malheureusement n'a pas eu lieu. Nous espérons pouvoir y donner une suite favorable avec l'aide de l'Etat.

Concernant la **route** qui vient au village depuis le Cachot, sa réfection est prévue cette année. Par contre nous allons écrire à M. Flückiger, au Service des Ponts et Chaussées pour le tronçon qui va de La Chaux-du-Milieu au Quartier qui est en piteux état.

Pour le **chauffage du Temple**, les travaux sont terminés, les travaux n'ont pas dépassé le crédit voté, il reste un peu plus de 90'000 à disposition. Pour les mois 7 mois d'hiver de chauffage du Temple, on arrive à 2'300 de frais de chauffage, contre 5'500 à 6'000 auparavant pour une année.

Temple 87, l'appartement de 4,5 pièces va se libérer, il sera occupé depuis le 1^{er} avril. Nous avons rencontré des problèmes d'odeur avec la fosse qui ont été réglés. Des problèmes d'infiltration de neige dans les combles autour du velux et des arêtières, il sera fait appel à un couvreur au printemps pour remédier à ce problème.

Concernant le **Vieux Puits** plusieurs personnes de la commune se sont intéressées à l'avenir de cet établissement, à savoir ce qui pourrait être fait. Une réunion a été convoquée le lundi 27 mars, elle a été adressée à tous les présidents des sociétés de la commune et quelques privés.

P. Raval a eu un téléphone avec le nouveau propriétaire, au niveau de l'hôtel, il pense faire cinq appartements, et il cherche à vendre le restaurant, il aurait une personne intéressée, il ne souhaite pas louer en raison de mauvaises expériences.

D. Grange : Il a donc complètement changé d'attitude depuis la dernière fois, il ne met plus en vente l'hôtel.

P. Raval : Il souhaiterait faire deux appartements, dont un existe déjà en haut et 4 nouveaux appartements dans les chambres existantes.

Au niveau de la Police du feu, 66 bâtiments ont été visités l'année passée, les quelques problèmes rencontrés ont pu être réglé et tout va rentrer dans l'ordre. Une nouvelle liste de bâtiments a été établie pour les visites 2017, pour les commissaires.

Concernant le **ramoneur**, nous allons changer au 1^{er} août prochain, cette place a été mise en postulation dans différents journaux, y compris hors canton. Une séance a lieu mardi 2 mai pour prendre connaissance des candidatures.

Pour la **halle**, on a changé l'escalier qui monte dans les combles qui était cassé, car mal monté selon le fabricant.

P. Raval : demande à rencontrer la commission d'urbanisme après la séance pour qu'elle préavise le choix de couleurs de toit et façades du manège. La commande de matériel doit être transmise au fournisseur demain matin.

N. Dunand : Demande s'il y a encore des questions.

S. Guyot : En son temps, la commission d'urbanisme avait fait des recherches de fonds pour le CAD, et le Patenschaft avait répondu favorablement, finalement à combien s'élève leur contribution ?

A-L. Monard : 100'000.00 Fr. qui ont été versés et qu'on verra à la présentation des comptes 2016.

6. Divers

D. Grange : Avait-on agendé les prochaines réunions du Conseil général, je proposerais qu'on en agende de nouvelles, car a trouvé cela très bien. On a eu un plus grand taux de présence avec ce système, soit on le fait maintenant ou à la séance des comptes en mai prochain.

A-L. Monard : Signale qu'il faudrait nommer un conseiller général pour remplacer à K. Borel à la commission d'urbanisme, ce poste pourrait éventuellement être proposé aux nouveaux conseillers généraux. Elle distribue à chacun la nouvelle liste des coordonnées des conseillers communaux et généraux.

P. Raval : explique en quoi consiste ce mandat, soit étude puis préavis des dossiers de demandes de permis de construire. Les réunions sont difficiles à chiffrer puisqu'elles dépendent des demandes. Si d'autres commissions qui sont complètes intéressent les

nouveaux membres, ils sont les bienvenus. Un ancien conseiller intéressé pourrait aussi être nommé à la commission d'urbanisme.

Julien Vermot est nommé par applaudissement à la commission d'urbanisme en remplacement de K. Borel démissionnaire.

N. Dunand : Y a-t-il encore quelque chose dans les divers ?

M. Boucard : Il a été dit que par mesure d'économies on nous envoyait tout par e-mail, ne comprend pas pourquoi on nous distribue ce soir des listes papier plutôt que de les envoyer par e-mail ?

A-L. Monard : Pensait profiter de la présence de tous, mais admet que M. Boucard a tout à fait raison.

M. Boucard : Pour revenir à ce qui a été dit à propos du Collège de La Brévine et concernant la collaboration avec Le Cerneux au niveau des routes des marais, a l'impression que La Brévine souhaite faire un Collège sur le compte des autres, car le leur est un peu délabré. Quand il apprend que Le Cerneux refuse de discuter des routes de marais, il lui paraît difficile de pouvoir collaborer. Quant à savoir si un jour on aura une seule commune dans notre vallée, je n'y crois pas trop. Dans un tel état d'esprit on n'arrivera jamais à rien.

D. Hänni : Il est sûr que dans une telle optique on n'y arrivera jamais, c'est pourquoi il faut changer de mentalité.

E. Jeanneret : Dans d'autres secteurs de la commune, il existe des personnes qui seraient tout à fait favorable. Ce sont des personnes qui sont dans des endroits stratégiques, qui, s'ils disent non, rien ne bouge.

N. Dunand : Le procès-verbal est-il transcrit automatiquement, comme ce n'est pas le cas, se pose la question s'il ne serait pas plus raisonnable d'avoir les enregistrements en cas de litiges, verrait plus l'administration faire un résumé que 25 pages ! Qu'en pensez-vous ?

S. Guyot : Rejoint N. Dunand pour deux raisons, l'une c'est que financièrement on nous dit que partout on n'a pas d'argent et j'imagine que vous ne le faites pas plus rapidement que d'autres procès-verbaux. C'est des heures et des heures de travail. Le point que j'ai lu dans le procès-verbal que N. Dunand a relevé, c'est qu'un procès-verbal il est fait pour avoir des traces de ce qui s'est dit lors de la séance, mais c'est aussi pour que ceux qui n'ont pas participé puissent suivre. Des fois, certaines situations on ne peut les comprendre, parce qu'on n'était pas là, qu'il nous manque un élément, il y a des regards, des choses..., ce n'est juste pas possible. Et cela, c'est seulement la personne qui fait le procès-verbal qui peut y remédier. Par exemple, on a eu un procès-verbal où s'est marqué « on a décidé », mais c'est qui ?, est-ce les membres de la commission qui ont décidé ? C'est très difficile de comprendre le « on », par exemple sans définir, par contre ici dans la séance on peut dire « on » parce qu'on sait de qui on parle.

Je me dis que dans ce sens-là il faudrait pour des questions financières et de temps, puisque vous avez aussi d'autres choses à faire et énormément de travail, et cela ne me semble pas efficace.

N. Dunand : Propose de voter et demande qui voudrait revenir à des procès-verbaux d'avant

avec l'enregistrement en cas de litiges ?

J. Bonvallat Lörtscher : A l'impression qu'il y a des programmes qui transcrivent.

A-L. Monard : Répond que non pas à sa connaissance.

P. Raval : Si nous en sommes arrivés là, il faut avoir un certain recul par rapport à ce qui s'est passé lors de la dernière législature. Je crois que si A-L. Monard établit un procès-verbal, nous sommes tous assez grands pour croire ce qu'elle a écrit avec le droit qu'elle se trompe d'une virgule ou d'un chiffre, mais pas dans le contenu, sinon nous devons revenir au mot à mot. Si à chaque procès-verbal il faut prendre du temps à le refaire, parce que les conseillers affirment n'avoir pas dit cela ou pas vraiment de la manière décrite. Il est sûr qu'on peut toujours modifier 1 ou 2 points, mais A-L. Monard est une personne de confiance et il faut qu'on soit clair par rapport à cela. Il est vrai que de revenir à l'ancienne version lui enlèverait une poutre du pied, car je sais bien tout le temps pris pour faire tout ce qui est à faire. Il s'agit d'une confiance réciproque entre nous tous.

D. Grange : Si comprend bien, le bureau garderait l'enregistrement en cas de litige et reviendrait à un procès-verbal résumé. Parfois ré écouter et devoir résumer, ça prend plus temps au total que de devoir taper au mot à mot.

A-L. Monard : Tentera de synthétiser ce qu'elle va ré écouter en plus de ce qu'elle a en tête.

A. Sauser : Avant de voter aimerait savoir si juridiquement c'est faisable d'abandonner un procès-verbal.

N. Dunand : Nous n'allons pas l'abandonner.

A. Sauser : Pense qu'un résumé n'est plus un procès-verbal.

A-L. Monard : L'ancienne façon de faire a toujours été appliquée auparavant.

R. Raval : Ajoute qu'à propos des enregistrements de séances, toutes les séances auxquelles il assiste sont enregistrées, tant au niveau cantonal que de la police.

A. Sauser : N'a aucun problème par rapport à l'enregistrement, c'est dans la façon du format écrit qu'il se pose la question.

A-L. Monard : Indique que certaines communes font du mot à mot et d'autres pas, pense qu'il n'y a pas de règle officielle. Il faut un procès-verbal qui soit accepté par le conseil général.

S. Guyot : Ce qui était bien en fin de législature c'était qu'on avait un procès-verbal assez rapidement, ce qui veut dire que lorsqu'on avait une séance entre deux on n'avait pas le procès-verbal 2 jours avant, c'est bien quand on peut le revoir et avoir les informations, même si on le confirme qu'au moment où on se retrouve.

A-L. Monard : Vous voudriez maintenir un envoi par e-mail avant la séance ?

S. Guyot : C'est aussi pour les citoyens, c'est aussi une continuité lorsqu'on fait un travail en

commission.

A-L. Monard : Indique qu'on ne peut pas publier sur le site internet un procès-verbal qui n'est pas approuvé, elle peut l'envoyer par e-mail aux conseillers généraux. Les modifications doivent se faire en séance, le système de se renvoyer les éventuelles modifications par e-mail ne fonctionne pas.

S. Guyot : On pourrait l'utiliser comme un outil de travail.

N. Dunand : Qui est d'accord que le procès-verbal se fasse de la même manière que lors des dernières législatures avec l'enregistrement qui fait foi en cas de litige ?

Vote : Accepté par les 12 membres présents

Dates des prochaines séances :

- **Commission financière 2-3 ou 4 mai, une convocation sera envoyée**
- **Séance des comptes 2016, est déjà fixée, soit le 18 mai 2017**
- **Jeudi 21 septembre 2017**
- **Jeudi 07 décembre 2017, séance du budget 2018**

La séance est levée à 22h30

L'Administratrice :

Annexes : plans du projet Traversée du village